



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 septembre 2019 à 18 heures 30

Siège de la Communauté de Communes - 28 route des Bordes à
BONNÉE

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR :

* * *

- Procès-verbaux des séances des 2 et 30 juillet 2019
- Décisions prises par le Bureau communautaire et Madame la Présidente au titre des délégations d'attribution

* * *

Intervention préalable de M. BOULAY (DDT) sur le sujet des digues de Loire

- Non reconduction de la convention avec le SICTOM pour l'émission et le recouvrement de la REOM – Abandon du régime dérogatoire
- Attribution des marchés de travaux dans le cadre de la réalisation de la Maison pour tous à Sully s/L
- Attributions de subventions dans le cadre du règlement d'aides aux TPE
- Présentation du rapport d'activités 2018 du Centre aquatique Val d'Oréane
- Subvention au GIP Loire&Orléans Eco
- Modifications au marché de travaux du multi-accueil à Ouzouer s/ Loire
- Régularisation administrative des digues des vals de Sully et d'Ouzouer
- Cession d'un bâtiment d'activités sur la ZAE de la Jouanne à Ouzouer s/ Loire
- Questions diverses.

La Présidente,
Nicole LEPELIER



Diffusion pour affichage dans les Mairies de :

Bonnée • Les Bordes • Bray-Saint Aignan • Cerdon • Dampierre-en-Burly • Germigny des Prés • Guilly • Isdes • Lion en Sullias • Neuvy en Sullias • Ouzouer-sur-Loire • Saint Aignan le Jaillard • Saint Benoît-sur-Loire • Saint Florent le Jeune • Saint Père sur Loire • Sully sur Loire • Vannes sur Cosson • Viglain • Villemurlin

Et au siège de la Communauté de communes